

13 mai 2008

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 27 novembre 2007 de M. Thierry Piguet, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, Catherine Gaillard et Anne Moratti Jung, renvoyée en commission le 15 janvier 2008, intitulée: «Artamis, ça se précise!»

Rapport de M^{me} Sarah Klopmann.

Cette motion a été renvoyée le 15 janvier 2008 à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal. Cette dernière l'a étudiée sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys les 5 et 26 février, 4 et 18 mars, ainsi que les 1^{er}, 8 et 15 avril 2008.

La rapporteuse remercie M. Christophe Vuilleumier pour la prise des notes de séances.

Annexes

Un dossier sur l'Union des espaces culturels autogérés (UECA), un film sur Artamis, *Paysage urbain* de Matthias Solenthaler, des documents sur certaines associations d'Artamis, une liste de tous les utilisateurs et utilisatrices actuel-le-s du site et des besoins, ainsi qu'un recensement des membres de l'UECA font partie des annexes. Ces divers documents sont en possession de la rapporteuse. Par ailleurs, si un nombre suffisamment important de personnes souhaitent voir le film, la rapporteuse pourrait organiser une projection.

Rappel de la motion

Considérant que:

- le projet définitif d'assainissement du géologue cantonal est à bout touchant;
- les travaux de dépollution s'étendront sur l'ensemble du site;
- plus de 250 artisan-e-s et artistes travaillent sur ce site;
- de nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) et des emplois sont également concernés;
- ces artisan-e-s et artistes n'ont pour l'instant aucun endroit pour poursuivre leur travail;
- les collectivités publiques ne sauraient se désintéresser du travail, de la démarche et de l'apport de la culture alternative;

- l’Etat et la Ville de Genève sont propriétaires des parcelles concernées,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif, en concertation avec l’Etat de Genève:
- de recenser toutes les personnes qui travaillent sur ce site et d’établir au plus vite un rapport de nécessité en ateliers, surfaces et besoins;
- de trouver le plus rapidement possible une solution satisfaisante pour ces artisan-e-s et artistes durant le temps des travaux;
- d’imaginer la possibilité d’un achat de bâtiment industriel pour y reloger tout ou partie de ces artisan-e-s et artistes;
- d’établir, en concertation avec le collectif «Pour que pousse Coquelicot», notamment, un nouveau projet qui tienne compte également des besoins en ateliers et des projets artistiques, en plus du logement social;
- de créer ainsi de véritables espaces alternatifs;
- de veiller tout particulièrement à ce que le site d’Artamis devienne un éco-quartier qui respecte le principe de la gestion participative.

Séance du 5 février 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l’aménagement, de M^{me} Isabelle Charollais et M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs du département

Il semblait important à M. Pagani que cette motion passe en commission, afin qu’il puisse donner plusieurs éléments. Ce dossier a déjà passablement évolué depuis son entrée en fonction.

M. Macherel rappelle qu’il est nécessaire d’assainir le terrain avant de construire. En novembre 1994, un rapport avait été rendu et jugé incomplet tant au niveau des analyses qu’au niveau du périmètre d’investigation. Un complément d’enquête a donc été mené et a fait l’objet d’un second rapport déposé en 2007, validé par le géologue cantonal. La Ville attend maintenant le projet d’assainissement dont les choix auront des incidences tant sur la construction future que sur la clé de répartition entre les différents partenaires finançant cette opération. Le bureau lyonnais Arcadis a en l’occurrence été mandaté dans ce cadre. La Ville travaille déjà sur la suite. La requête en autorisation de démolir va être déposée d’ici à quelques jours, cet acte représente la première étape des travaux de décontamination. Par ailleurs, le géologue cantonal va également déposer un projet de loi auprès du Grand Conseil afin de réaliser cette décontamination. Lorsque ce sera fait, le Conseil municipal se verra exposer une proposition de crédit. Il précise que les travaux débiteront cet automne et la décontamination elle-même en 2009. Ces travaux s’étaleront sur deux ans et demi avec une partie

flottante par rapport à la rue du Stand, afin de coordonner les travaux avec ceux pour la ligne du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), qui débiteront en 2009.

Des oppositions pourraient être formulées contre le projet d'assainissement du géologue cantonal et la requête en autorisation de démolition fait également l'objet d'une possibilité de recours. Mais rien ne semble augurer qu'un groupement le fasse.

Le trou creusé devrait être de 3 à 6 m, selon les endroits. Trois options sont envisageables et le volume de terre à retirer dépendra de l'option choisie.

La situation d'Artamis est connue en deux dimensions: la profondeur a été estimée grâce à des sondages, et des cartes ont été dessinées. L'option minimale, de 41 millions de francs, ne sera pas prise en considération. La variante intermédiaire, de 48 millions, soit des fouilles de 3 à 6 m de profond selon les zones, entraîne un gros volume de terre à enlever avec un pompage de la nappe Kiefer. La dernière option, de 66 millions, serait de creuser tout le périmètre jusqu'à la nappe phréatique afin de pouvoir tout racler. Des parois moulées seraient nécessaires, de manière à faire barrage à l'eau de la nappe, ce qui entraînerait une pression accrue de cette eau qui pourrait remonter dans le voisinage du site. Dans chaque cas, il faut encore ajouter les frais d'étude.

Une loi fédérale donne aux cantons la compétence pour choisir la variante. Le Canton décidera donc de l'option et calculera la clé de répartition. Il est possible de faire recours, mais les autres partenaires pourraient ne pas être d'accord et la Confédération risquerait de refuser de payer.

Il n'y aura pas de risque pour la population des alentours durant ces travaux, mais les ouvriers devront travailler avec des équipements de sécurité et le travail se fera sous cloche dans les zones dangereuses, afin de confiner les risques. Actuellement, le danger porte plus sur le Rhône que sur la population. La nappe est également en danger. Il est nécessaire de stabiliser la situation jusqu'à obtenir des résidus inertes au niveau de la nappe Kiefer. Heureusement, rien ne perce pour le moment en direction du Rhône, puisqu'un gros collecteur fait barrage.

L'ordonnance sur les sites contaminés (OSites) met la barre très haut, pour éviter des risques futurs. Il y a, en outre, une notion de proportionnalité à prendre en compte. L'Office fédéral de l'environnement s'est déjà prononcé en déclarant que la troisième option était inutile, vu que les techniques de pompages sont suffisamment efficaces pour atteindre les valeurs limites. Mais on ne sait pas ce qu'il en sera des progrès scientifiques dans cinquante ans.

Il existe 800 autres sites pollués (ou du moins suspectés de l'être en raison, par exemple, d'une ancienne carrosserie), comme la décharge d'Onex, où Genève amenait des déchets et a donc dû participer à l'assainissement.

Des investigations historiques sont faites afin de définir l'utilisation du site qui existait par le passé. Il rappelle encore que les remblais sont également considérés comme une pollution.

Les immeubles qui resteront ont été construits sur un site déjà pollué, il n'est pas question de dépolluer en sous-œuvre. Le traitement sous les bâtiments se fera par réaction chimique, par le biais d'injections *in situ*.

Un commissaire demande si le résultat sera identique à l'excavation et, si tel est le cas, pourquoi ne pas opérer de cette manière sur le reste du périmètre.

Il est répondu que c'est une technique moins efficace, plus chère et nécessitant plus de temps. La vision du sous-sol n'est qu'estimée.

Les assurances à contracter ne sont pas encore à l'ordre du jour.

Le projet de reconstruction devrait débuter à mi-2011. Les profondeurs étant déjà évaluées dans le rapport, cela permettra de régler les fonds de fouille. Au cours de l'année prochaine, un projet aura été dégagé. Les opérateurs des immeubles et la Ville de Genève piloteront toute la démarche, dont le concours d'architecture. Le programme de ce dernier n'a pas changé; il comporte des logements, des locaux pour artisan-e-s et un demi-groupe scolaire, le tout sur un modèle de développement durable. La communauté des maîtres d'ouvrage sera définie par les Services industriels de Genève, le Canton et la Ville de Genève.

La Ville possède 9000 m² (un tiers du site), achetés pour 5 millions. La Ville projetait encore l'achat d'une parcelle, resté sans suite puisque, entre-temps, tombait la nouvelle de la contamination.

La présidente rappelle que la commission avait vu une présentation de trois projets pouvant se développer sur Artamis. Elle se demande si ces projets sont encore d'actualité.

Il est alors expliqué que les trois projets présentés en commission lors de la dernière législature ont été très utiles afin de mesurer la capacité du site. Toutefois, aucune de ces variantes ne satisfaisait pleinement le cahier des charges, et l'assainissement entraîne un besoin de redéfinition de l'image urbaine.

Par ailleurs, le voyage du Conseil administratif dans des écoquartiers démontre que Genève a vingt ans de retard dans ce domaine. A Fribourg-en-Brisgau, la facture de chauffage de certaines maisons est passée de 900 à 90 euros. La démarche participative est également très intéressante.

Pour le relogement des activités actuellement sur Artamis, M. Pagani explique que deux recensements ont été faits, mais que la situation bouge beaucoup. Une information sera faite aux commissaires. Les associations et personnes doivent s'adresser à la Gérance immobilière municipale. Les lieux sont en train d'être

listés et les demandes seront dispatchées en fonction des activités, mais il sera difficile de répondre à toutes les attentes.

Le Conseil administratif a décidé que les utilisateurs actuels des locaux chauffés par la Ville seraient relogés par ses soins. Une convention a été passée, définissant une clé de répartition pouvant également se faire à cet égard.

Un immeuble contemporain de l'usine à gaz (Database) restera pendant tout le temps des travaux, et servira également au relogement des artistes. Il est encore nécessaire de chercher des solutions.

Un commissaire demande s'il serait possible que la Ville achète un bâtiment industriel, à la Praille par exemple, destiné à cet usage. M. Pagani répond qu'il n'y a pas de solution pour reloger tout le monde ensemble. Une négociation a été menée avec l'Etat pour le relogement des acteurs et actrices culturel-le-s, et M. Mark Muller a finalement accepté de participer à la recherche de solutions.

Certaines arcades qui seront sur le futur Artamis pourraient être dévolues aux artistes et artisan-e-s. Il ajoute que M. Mugny en a d'ailleurs parlé dans une récente interview. Il est question de faire un quota entre les commerces de proximité et les artistes pour attribuer ces arcades.

Un commissaire mentionne avoir l'impression que le collectif «Pour que pousse Coquelicot» (PQPC) et son projet ont été évincés. M. Pagani répond par la négative en répétant que, pour la réalisation d'un écoquartier, il est absolument nécessaire d'associer les utilisateurs. Le comité de pilotage Etat-Ville a d'ailleurs écrit une lettre à ce collectif, qui sera associé à la mise en place du concours et aux différentes phases du projet. Le collectif a accepté ce positionnement. Il ne pourra donc pas présenter de projet, qui sera commun et géré par les différents propriétaires (dont la Ville et l'Etat).

Concernant la répartition entre les types de logements, le projet envisage un tiers de logements en coopérative, un tiers de loyers libres et un tiers de logements sociaux. Mais il faut encore identifier les acteurs.

Comment fonctionne une démarche participative dans un tel cadre?

Les représentant-e-s de ces trois tiers seront présents lors des différentes étapes, mais il n'est pas possible d'avoir plusieurs centaines de locataires, d'autant plus avant la création de ces logements. Le collectif PQPC est à cet égard très important.

A une commissaire qui craint que ce concept ne risque de générer un quartier préformé pour des types d'utilisateurs, M. Pagani répond qu'il s'agira d'un écoquartier et qu'une culture doit être créée à cet égard. Et un commissaire ajoute que seules les personnes intéressées par ce concept viendront habiter là.

L'excavation sera bien évidemment utilisée. Les places de parc qui vont disparaître le long de la rue du Stand avec le TCOB seront rapatriées dans les sous-sols d'Artamis. M. Pagani précise que ces derniers seront également utilisés pour des abris culturels.

M. Macherel pense qu'il serait nécessaire de créer des espaces de passage vers la Jonction, qui est un quartier très minéral.

Un commissaire déclare avoir lu une proposition de parc relais dans un journal libéral.

Audition des motionnaires, représenté-e-s par M. Thierry Piguet

Une commissaire demande si les motionnaires aimeraient que des espaces soient réservés dans ce futur quartier et ne sait pas si la Ville doit vraiment s'occuper des petites et moyennes entreprises, qui ont sans doute les moyens de louer des locaux.

M. Piguet répond que l'idée de départ était de faire un écoquartier et de laisser le collectif sur place. Toutes les formules d'utilisation des locaux existent actuellement, il est difficile de savoir qui occupe quoi. La principale revendication est d'avoir un lieu dédié à la culture alternative.

Par ailleurs, il dit n'être pas certain que Péclot 13 ait les moyens de louer. Il pense toutefois qu'il serait intéressant d'obtenir ces données et de savoir qui paye quoi à qui.

Une autre membre de la commission aimerait connaître les contrats tacites qui ont été passés. Elle pense, cependant, qu'il sera difficile d'obtenir un état des lieux, puisque ces derniers connaissent beaucoup de mouvements, et demande si une personne de référence pouvant donner ces informations existe à Artamis.

Une commissaire rappelle l'existence de l'UECA récemment créée. Cela pourrait être une piste.

Votes des différentes auditions proposées

Département de la culture (à la fin)

Acceptée par 7 oui (2 AGT, 3 S, 2 Ve) et 6 abstentions (2 DC, 1 R, 1 L, 2 UDC).

Collectif «Pour que pousse Coquelicot»

Acceptée par 9 oui (2 AGT, 3 S, 2 Ve, 2 DC) et 4 abstentions (1 R, 1 L, 2 UDC).

Union des espaces culturels autogérés

Acceptée par 6 oui (2 AGT, 2 S, 2 Ve) contre 1 non (S) et 6 abstentions (2 DC, 1 R, 1 L, 2 UDC).

Gérance immobilière municipale

Acceptée par 11 oui (2 AGT, 3 S, 2 Ve, 1 R, 1 L, 2 UDC) et 2 abstentions (DC).

Géologue cantonal

Acceptée à l'unanimité des membres présent-e-s.

Séance du 26 février 2008

Audition de MM. Vaucher et Taschetta, représentants du collectif «Pour que pousse Coquelicot» (PQPC)

Les représentants du collectif rappellent que PQPC est un rassemblement d'associations œuvrant pour que le site d'Artamis devienne, après reconstruction, un «village» écologiquement cohérent, participatif et artistique, avec une mixité de personnes, d'infrastructures et d'activités.

Les premiers contacts avec la Ville de Genève ont été pris en 2001. PQPC avait fait une proposition de projet lors du concours organisé par la Ville de Genève et une convention de partenariat était sur le point d'être signée. Puis un long silence a suivi la nouvelle de la contamination plus importante que prévue. Le collectif a repris contact avec la Ville, notamment à l'égard du projet d'écoquartier qui se dessinait.

Un écoquartier doit être participatif pour fonctionner. Ce volet n'existe pas encore et PQPC craint que les délais ne soient très serrés pour le concours, même s'il est vrai que la dépollution et les travaux dureront plusieurs années.

Ils ont été consultés sur les réflexions actuelles. Sur demande du comité de pilotage pour la reconstruction, ils ont fourni un cahier des charges de l'écoquartier qu'ils imaginaient. Mais un écoquartier peut prendre mille formes différentes et le collectif soutient l'idée d'un «village culturel». M. Taschetta remarque alors avoir l'impression que le comité de pilotage est seulement en train de se mettre en place. Le rôle du collectif ne semble donc pas encore très bien défini.

Leurs interlocuteurs sont nombreux. Parmi eux se trouvent notamment M. Pagani et M^{me} Charollais pour la Ville, et M. Scilacci pour le Canton.

Un commissaire signale avoir entendu que le collectif ne pourrait pas participer à tous les échelons, vu qu'il a participé à la réflexion sur le cahier des charges, il ne pourra pas proposer de projet. Il est répondu que c'est un vrai problème.

Mais le collectif peut devenir opérateur par le biais de certains de ses membres, la formule adoptée sera un concours. Cela étant, le collectif n'a pas eu de réponse précise sur ce point. Ils ne savent pas non plus s'ils appartiendront au jury. Cependant, si cela devait signifier la validation de la part du collectif d'un projet éventuellement insatisfaisant, ils ne le souhaiteraient pas.

Il faut dégager une vision d'ensemble de ce quartier, mais PQPC ne sait pas si tous les opérateurs sont prêts à jouer le jeu de la participation. Un concours d'architecture ne signifie pas forcément une démarche participative. En outre, le cercle des acteurs est beaucoup plus large. Il est également important de donner un lieu et des moyens pour créer une démarche participative, comme un forum, même si on ne connaît pas déjà les futur-e-s locataires. Il faut faire imaginer une structure.

Eux-mêmes savent que toutes les personnes cherchant un logement ne s'intéressent pas forcément à une démarche participative. Malgré cela, c'est une bonne chose que de réfléchir à son quartier. Le concept ne comporte pas une notion élitiste et les futurs locataires n'ont pas besoin de démontrer leur bonne volonté. Une démarche de ce type fonctionne comme la démocratie. Tout le monde peut voter (*n.d.l.r.: quoique*) mais tout le monde ne vote pas. La démocratie fonctionne tout de même. Toutes les habitantes et tous les habitants, quel que soit leur statut, sont confrontés aux mêmes problèmes.

La réflexion doit porter sur des objets concrets. Une part décisionnelle, et pas uniquement un aspect consultatif, est également nécessaire. Il faut définir sur quoi porte la participation et comment fonctionnent les mécanismes (unanimité, majorité, quorum, etc.). Des spécialistes dans ce domaine existent; ils peuvent encadrer les investissements. Une gestion de l'exploitation doit également être mise sur pied, cela est très important.

Evidemment, les règles sont à définir.

Le projet se met lentement en place et la collaboration entre la Ville de Genève et le Canton semble être meilleure. Le projet a pour objectif un développement durable avec une réflexion large et à long terme. Le collectif souhaite donc la structure la meilleure qui soit afin de garantir le développement durable. Un concours d'architecture est un principe connu et expérimenté, alors qu'un concours portant sur une conception socio-urbaine est une démarche plus rare.

Le collectif imaginerait bien une salle de théâtre ou de concert dans ce quartier. Il envisage un lieu public et une gestion des nuisances, dans les sous-sols.

S'il était mis de côté, le collectif se retirerait probablement de manière visible, mais il est difficile d'être catégorique, puisque plusieurs associations sont concernées.

Audition de MM. Richard Le Quélléc, Stéphane Press et Matthias Solenthaler, représentants de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA)

Ces personnes expliquent à la commission que le débat porte sur l'affectation des locaux, mais que les espaces publics sont laissés de côté.

L'UECA, qui regroupe un grand nombre d'entités alternatives, demande une mixité et des espaces d'expression permettant de créer cette mixité. Une pétition a été lancée par leur union afin de revendiquer des espaces. *(N.d.l.r.: Cette pétition a été déposée le 29 avril 2008 au Conseil municipal et au Grand Conseil.)*

Certaines associations culturelles autogérées ont bénéficié de locaux afin de pouvoir mener leurs activités, dont le but n'est pas le profit. Ces activités commencent à disparaître, puisque les locaux sont remis en question, raison pour laquelle l'UECA a été créée. L'idée est de préserver la dynamique encore existante.

Concernant les loyers, il y a différentes formules. L'usine Kugler, par exemple, en paye un à l'Etat. Mais la démarche n'étant pas basée sur le profit, certains ne peuvent pas rivaliser avec les entités financières de la place genevoise. Des négociations pour contrats de prêt à usage se sont déroulées avec la Ville de Genève et l'Etat. Pour la Ville, ces négociations n'ont pas abouti, mais des accords ont été passés avec les Services industriels de Genève. Les bâtiments concernés voient une continuation de l'accord d'origine. C'est probablement le manque de clarté qui a fait échouer les négociations avec la Ville.

Les bâtiments, sur parcelles de l'Etat, ont des contrats de prêt à usage. Ces contrats de confiance avaient été signés avec M. Joye, puis avec M. Moutinot. Cela remonte à 1996. Par ailleurs, l'association Artamis en tant que telle a cessé de fonctionner en 2001. Cela a généré un flou juridique.

La première année, les établissements publics n'avaient pas de patente ou d'autorisation d'exploiter. Après une dénonciation, les choses ont été mises en ordre. Les établissements sont au bénéfice d'autorisations, souvent temporaires, et donc à renouveler systématiquement depuis quatre ans. Le but est de rester dans la légalité tout en demeurant libre.

L'établissement public Letage (à Artamis) n'a jamais demandé de subvention. La signature d'un contrat de bail ne serait pas un problème ni une limite, mais les responsables devraient alors demander une subvention, sous la forme d'un loyer modéré.

Par ailleurs, la démarche actuelle est prospective, dans le but de trouver de nouveaux locaux.

Artamis est en train de dresser une liste officielle des artistes et des artisans, pour lister les besoins entre les salles d'expression et les ateliers. (*N.d.l.r.: Un tel document, fait par l'UECA, fait partie des annexes.*)

Jusqu'à ce moment, l'UECA a concentré ses recherches de locaux principalement à la Praille, mais elle craint que ce quartier ne présente pas de possibilité. Il n'y a pas de feuille de route pour ce périmètre et il semblerait que l'Etat soit en train de vendre les terrains aux banques.

Ces activités alternatives s'inscrivent souvent dans des lieux de transition ou de requalification. Les lieux d'expression ont évidemment besoin d'une masse critique de population et la ville est nécessaire. Pour les artistes, le centre-ville est moins important que pour les lieux publics. Le type de locaux recherchés dépend de chaque activité.

Un commissaire a entendu que les magistrats réfléchissaient à une création d'ateliers à la campagne, ce à quoi l'UECA répond qu'il ne faut pas faire de ghettos avec la culture alternative et que cela ne doit pas être la seule solution. Par ailleurs, il a été discuté, lors du forum du Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC), de l'opportunité d'un éventuel pourcentage culturel dans les plans localisés de quartier.

Les personnes travaillant sur le site d'Artamis ne font pas toutes partie de l'UECA.

Pour la réattribution des locaux, lorsqu'une personne quitte les lieux, le comité reçoit de nombreux dossiers. Celui ou celle qui quitte donne généralement une direction dans les choix. Toutefois, les personnes donnant leur avis sont nombreuses.

Chaque entité, chaque bâtiment, peut fonctionner différemment.

Les lieux comme Artamis sont aussi des lieux luttant contre la violence des jeunes, car des échanges et dialogues enrichissants ont pu se faire.

Discussion de la commission sur la suite des travaux et vote sur les auditions proposées

Un commissaire, motionnaire, propose l'audition des représentants d'Artamis, car cette audition permettrait un éclairage intéressant sur plusieurs points, notamment la situation des artisans. Il ajoute qu'il serait également intéressant de faire une visite. Il signale, ensuite, qu'une divergence d'opinions existe à l'égard de plusieurs lieux, comme l'Usine, qui est considérée par certain-e-s comme un lieu de référence pour des jeunes en chute libre, et par d'autres comme un lieu favorisant la délinquance.

Une autre commissaire rappelle qu'il ne faut pas faire de la culture alternative juste un alibi pour contrer la violence des jeunes.

L'audition d'Artamis est acceptée à l'unanimité des membres présent-e-s. (Cette audition avait en fait déjà été votée et acceptée.)

La visite guidée, par l'UECA, des lieux alternatifs et plus particulièrement d'Artamis est acceptée par 9 oui (2 AGT, 2 S, 3 Ve, 1 DC, 1 R) et 6 abstentions (1 S, 1 DC, 2 L, 2 UDC).

Par manque de temps, de facilité, et peut-être de volonté, cette visite ne se fera finalement pas.

Séance du 4 mars 2008

Audition des représentants d'Artamis: MM. Séverin Guelpa, responsable de la communication, Christian Lutz et Albin Roos, de l'association Bâtiment 71

M. Guelpa déclare avoir accueilli cette motion avec plaisir. Artamis est occupé depuis 1996. L'association originelle a fonctionné jusqu'en 2001, puis a été dissoute pour laisser la place à huit ou neuf associations qui répondent chacune de locaux bien précis. Ces associations se concertent et se rencontrent souvent, notamment afin de débattre de la situation actuelle. La vie associative est fluctuante, elle se dynamise dans l'adversité.

L'idée s'attache à un projet collectif et politique, tout en mettant le doigt sur le manque d'espaces de créations. Le besoin d'espaces dépasse largement les utilisateurs d'Artamis; il y a notamment Rhino. Les lieux maintenant recherchés, sur l'ensemble du canton, sont souhaités pérennes, du moins relativement durables.

Le listage des occupant-e-s d'Artamis récemment réalisé et la conférence de presse donnée démontrent le dynamisme actuel d'Artamis dans sa globalité. En plus de cela, des démarches personnelles se sont faites auprès des autorités et M. Muller est venu rendre visite aux associations occupant le Bâtiment 51. Une séance s'est tenue la veille avec M^{me} Salerno, M. Muller et M. Pagani, ce qui représente le début d'un dialogue.

La date de leur déménagement n'avait pas encore été arrêtée. (*N.d.l.r.: Il s'agit du 1^{er} septembre.*)

Il y a, pour le moment, une période de recours inhérente au rapport du géologue cantonal qui se terminera le 13 mars. D'autres périodes de recours sont également prévues selon les stades du projet. Ils pensent, si tout se déroule sans entrave, que le premier coup de pioche devrait être donné le 1^{er} septembre. La décontamination durera trois ans.

Certaines entités sur le site souhaiteraient y revenir à l'issue des travaux.

La question du relogement immédiat que la motion aborde est évidemment très intéressante. Il semble aux auditionnés qu'il y a une réelle volonté de la part du Conseil administratif et de la part du Conseil d'Etat pour reloger des utilisateurs et utilisatrices du site. Si cela était bien le cas, ils trouvent qu'il serait bienvenu que ces dernier-ère-s ne déposent pas de recours, car ce serait une contre-image donnée à la population.

M. Muller a bien indiqué aux occupant-e-s d'Artamis que, si des démarches illégales étaient tentées, toute négociation serait rompue. Il a par ailleurs laissé entendre que des mécènes pourraient entrer en jeu. Des recherches sont bien évidemment en cours, également auprès de privés. Les années 1980 et 1990 sont terminées; il est à présent nécessaire de négocier et de penser à l'avenir. Les activités d'Artamis sont en relation directe avec le reste de la cité. Un de ses occupants, par exemple, travaille pour le Grand Théâtre. Artamis est un véritable wagon du train culturel du canton et c'est la raison pour laquelle il est important de retrouver des baux à loyers modérés, afin de sauvegarder ces lieux artistiques.

Les représentants du lieu sont bien conscients qu'il n'est pas réaliste de vouloir regrouper tout le monde sur un même site. Il pourrait, par contre, être envisageable de trouver trois ou quatre sites.

Un théâtre doit être central, l'accessibilité est importante (Meyrin ou Lancy pourraient donc aussi être intéressants), alors qu'un plasticien peut se déplacer. L'esprit d'Artamis – l'interdisciplinarité et l'autogestion – forme une philosophie qu'il faudrait faire perdurer. Chaque protagoniste a déjà plusieurs idées mais qui n'est encore mise sur la table afin d'éviter de bloquer le débat sur tel ou tel lieu. Le centre-ville reste important pour solliciter une offre et dégager une pédagogie. Artamis est aussi un lieu qui permet à un-e jeune de se former et de faire des rencontres importantes pour un avenir professionnel dans l'art. La scène alternative est un lieu où il est permis d'essayer, voire de se tromper. Sans tout ce qu'offre Artamis, il y aurait inévitablement une perte et un véritable appauvrissement artistique.

Les occupant-e-s du lieu ont une réelle volonté de continuer à travailler collectivement. Lorsqu'un local était libéré, l'organisation pour la réattribution des locaux faisait en sorte de pouvoir accueillir le maximum de personnes, l'espace primant sur la qualité du relogement.

Actuellement, certaines associations veillent à conserver le contrôle des bâtiments. La démarche est démocratique et fonctionne par sondage. A une commissaire gênée par ce fonctionnement qu'elle trouve aristocratique, tel un système de cooptation, il est rappelé que le nombre de personnes qui sont passées par

Artamis est considérable. Le bouche à oreille va vite et les étudiants des beaux-arts savent rapidement que des espaces sont libres. Le degré d'urgence, la date de réception des dossiers, etc., sont autant de critères pris en considération. Il y a parfois des choses très belles qui se passent. Le petit copinage clientéliste n'est pas induit par ces espaces. La remarque de cette commissaire sera donc prise en considération, bien que l'esprit ne soit pas aristocratique.

Par ailleurs, Artamis gère les problèmes avec une démarche sociale, notamment avec les personnes dormant sur le site, à l'extérieur. Des mesures sont prises par l'association du bâtiment concerné afin d'aider ces personnes.

Un membre de la commission parle d'un bâtiment à Loëx, que M. Moutinot avait proposé pour Rhino. Il se demande si ce bâtiment est toujours d'actualité. Il lui est répondu que cet édifice pourrait très bien se prêter à certaines activités qui se déroulent pour le moment à Artamis.

La question des nuisances n'a pas encore été largement abordée dans le collectif. Il est vrai qu'Artamis a connu des trafics de drogue, des performances artistiques peu opportunes, des vols, etc., mais c'est une question difficile à résoudre au sein d'un collectif.

Les associations ont dialogué avec les voisins et il y a eu des tentatives pour régler des problèmes, notamment par le biais de l'îlotier. Il est à rappeler que les artistes sont les premières victimes de ces excès et de ces nuisances. Une certaine insécurité peut poser des problèmes et il est, de temps à autre, nécessaire de faire des recadrages. Mais il faut voir que sans lieux comme Artamis la situation peut être bien pire. Lorsque le site de Cristiania à Copenhague a été fermé, cela a entraîné de nombreuses violences dans la ville.

Un commissaire demande ce qu'il faut penser d'une solution à Saint-Gervais. Il lui est répondu que ce lieu n'est pas libre.

Après d'autres questions, il est dit que, du point de vue du volume, il serait réaliste d'y placer quelques activités d'Artamis, mais que cela n'est de loin pas suffisant. Cependant, la technologie permet de plus en plus de diminuer les contraintes d'espace.

Pour certain-e-s de la commission, l'autogestion semble difficile à gérer. Comment l'imaginer?

Après avoir trouvé des lieux, il conviendra de définir cette gestion de la manière la plus démocratique qui soit et de démontrer que ces locaux sont bien utilisés et par les bonnes personnes. La répartition des lieux et les critères de sélection font pour l'instant l'objet d'une réflexion. Il est rappelé qu'Artamis possède 6000 m² de plancher et 25 000 m² de surface extérieure, soit une zone difficilement gérable.

Le Galpon a refusé une offre pour partager la Parfumerie, car elle portait sur l'accueil d'une compagnie de théâtre et non sur un partage des lieux de création. Le concept du Théâtre du Galpon aurait alors disparu.

Vote des auditions proposées

L'audition d'un représentant de la Direction générale de l'aménagement du territoire (proposée par M. Robert Cramer) est acceptée par 7 oui (2 AGT, 1 S, 1 DC, 1 R, 2 UDC) et 7 abstentions (2 S, 2 Ve, 1 DC, 2 L).

Un commissaire propose ensuite que la présidente écrive à M. Alvares, du Théâtre du Galpon, afin de connaître sa position.

Séance du 18 mars 2008

Audition de M. Michel Meyer, géologue cantonal

La décontamination se fera selon la variante 2 (il y en avait trois). Le choix de la variante médiane s'est basé sur les investigations menées. Les premières enquêtes réalisées en 2001 ont démontré que le site était contaminé. Le bien à protéger est la petite nappe de Plainpalais, qui n'est pas destinée à la boisson mais s'écoule dans le Rhône.

La première variante ne répondait pas à la loi et ne permettait pas de donner une suite facile pour le site. La variante maximaliste, quant à elle, va plus loin que les objectifs fixés, tout en faisant peser sur les entités concernées des charges financières importantes. La seconde variante permet, en l'occurrence, d'atteindre les buts et de sortir le site du cadastre des sites contaminés. Cela signifie qu'il n'y aura pas de surveillance à l'avenir mais simplement des analyses d'ici à dix ans. Les déchets restants ne présenteront aucun risque et n'auront pas d'incidence sur l'environnement. Les contrôles faits à l'avenir auront pour but de valider la procédure d'assainissement.

Le choix n'est pas motivé par la volonté de ne pas faire peser des charges financières trop lourdes sur les pollueurs; l'idée est d'atteindre les objectifs définis. Mais il est évident que des foyers de pollution résiduelle persisteront, ce site sera classé dans le registre des 800 sites pollués du canton.

Un commissaire remarque que la pollution est plus étendue que le site et qu'il serait donc possible que ce site entre à nouveau dans le cadastre des sites contaminés par des phénomènes souterrains.

Il lui est répondu que d'autres raisons pourraient causer cette pollution. Ce serait étonnant. Par ailleurs, il y a chaque année de nouvelles entrées dans ce cadastre.

Des investigations historiques considérables ont été menées afin de déterminer les activités. Les sondages ont permis de corroborer ces informations, mais ils ont également révélés des surprises. Un foyer de pollution a été découvert sur le quai du Rhône. Heureusement, le sens connu d'écoulement des nappes permet de déceler les secteurs sensibles.

On s'est inquiété de la pollution de ce site avant 2001, tout le monde savait qu'il y avait là une usine. En outre, d'anciennes excavations avaient sorti des terres noirâtres et nauséabondes, ce qui démontrait bien que le site était pollué.

Le traitement des matériaux retirés est similaire avec la variante 2 ou 3. Seuls les volumes diffèrent. Pendant le chantier, une tente hermétique pourvue de filtres sera utilisée pour éviter tout problème. Il n'y aura pas de crible et seule de l'eau sera utilisée. Le bruit devrait donc être modéré. Un ingénieur spécialisé suivra le chantier sur différents aspects.

D'après M. Meyer, la seconde variante permet déjà de résoudre tous les problèmes de pollution de ce site et libère le site de toute contrainte.

Pour la répartition des coûts, 10% des frais sont à la charge des perturbateurs par situation, un taux calculé selon les parcelles. Le calcul est plus compliqué pour les perturbateurs par comportement. Ce sont les volumes de gaz utilisés qui permettent de déterminer la part de responsabilité de chacun. Entre 1844 et 1915, les procédés pour craquer le charbon sont restés les mêmes et l'usine a connu sa période la plus florissante lorsqu'elle travaillait principalement pour le compte de la Ville de Genève.

Les commissaires apprennent aussi que, par ailleurs, des investigations sont encore en cours pour le Mamco et la Société des instruments de physique. Ces sites industriels sont mieux connus que les anciennes décharges, qui nécessitent des investigations complètes. Sous le Mamco, on trouve la même nappe de Plainpalais, qui s'écoule vers l'ouest, mais les effets de barrage sont étudiés par le Service de géologie lors d'implantations importantes.

Séance du 1^{er} avril 2008

Audition de M. Partice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, et de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département

M. Mugny déclare être ennuyé, puisque tous les locaux de son département sont occupés. C'est plutôt le département des finances et du logement qui pourrait répondre aux questions de la commission. Il existe tout de même des pistes de réflexion, comme les 24 garages qui appartiennent à la Ville et qui pourraient servir d'ateliers. Un projet avec les communes est réaliste, mais il nécessitera du temps pour aboutir. Par ailleurs, la Parfumerie a de la place, notamment pour le Galpon, qui s'y installerait à défaut d'un autre lieu. Il espère, cela étant, que le

Conseil municipal soutiendra l'existence de lieux artistiques sur le futur Artamis. Le quartier des Acacias offre des perspectives intéressantes pour le moment.

Un commissaire demande s'il serait envisageable de faire quelque chose du type de la Rotenfabrik à Zurich. Il évoque à cet égard la pointe de la Jonction où de nombreux projets ont été envisagés.

M. Mugny connaît bien la Rotenfabrik; l'Usine correspond à ce modèle. Par contre, la pointe de la Jonction appartient à l'Etat. Il déclare ensuite que la problématique demeure délicate et qu'il convient de définir si la Ville de Genève doit soutenir la culture alternative qui aurait trouvé des lieux pour s'établir, ou si elle doit trouver des lieux pour la culture alternative.

Il évoque encore Mottattom qui, il le rappelle, est également un lieu momentané qui risque de disparaître. Le lendemain, le Conseil administratif décidera de l'avenir de Mottattom. (*N.d.l.r.: La semaine suivante, M^{me} Salerno informe quelle peu la commission sur ce sujet.*)

M. Mugny tente de travailler avec les communes, qui ont peut-être des espaces pour accueillir ces activités culturelles. Une séance doit se dérouler le 23 mai 2008 avec ces communes. Il est nécessaire de trouver un terrain, mais ce sont les oppositions qui risquent de faire perdre beaucoup de temps.

Une commissaire demande comment seront gérées, à l'avenir, les sorties nocturnes qui se déroulent pour le moment à Artamis, et ce que l'on va proposer en remplacement.

M. Mugny répond qu'il s'agit de quelques centaines de personnes. Par ailleurs, les séances de médiation avec l'Usine se déroulent bien et la commission apprend qu'il est maintenant démontré que 30 à 40% des problèmes proviennent du Bâtiment des Forces-Motrices et des parkings sauvages dans les environs. Des mesures sont en cours de réflexion, mais il est possible que certaines activités soient déplacées.

Il a été demandé aux utilisatrices et utilisateurs d'Artamis de rendre un dossier à la Ville, cependant M. Mugny ignore si des personnes d'Artamis ont pris des contacts dans les communes. Mais, de toute façon, la plupart des communes considèrent que c'est à la Ville de Genève de fournir les prestations en matière culturelle.

Séance du 8 avril 2008

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement

Un groupe de consultation, constitué d'elle-même, de M. Mark Muller pour l'Etat, ainsi que de deux fonctionnaires, a été constitué avec pour mandat de relo-

ger ces artistes et ces artisan-e-s. Mais c'est aux personnes d'Artamis de leur proposer des lieux où ils pourraient aller, puis, si le groupe juge l'idée pertinente, M. Muller propose que des privés financent le bâtiment qui sera présenté. C'est l'Etat qui jouerait le rôle de *go-between* entre le collectif et les mécènes potentiels.

La Ville de Genève, quant à elle, a dans l'idée d'analyser et d'optimiser ses ressources afin de dégager des solutions.

Si des locaux sont trouvés, il seront mis à la disposition des occupant-e-s d'Artamis, et à eux de se débrouiller pour décider qui ira où, qui aura un espace ou qui n'en aura pas. Il a été décidé que la répartition des locaux ne concernerait pas les collectivités publiques, le département des finances et du logement n'a en effet pas les compétences pour arbitrer. La Ville de Genève doit fixer un cadre, mais l'organisation interne relèvera du collectif. Le relogement potentiel sera fait de baux et de loyers.

En mars dernier, M. Pagani, M. Muller et M^{me} Charollais se sont réunis avec des représentants d'Artamis, qui doivent relayer les informations à tout Artamis. La prochaine séance se tiendra le 5 mai. M^{me} Salerno indique qu'elle arrivera devant le Conseil administratif avec une proposition.

M^{me} Salerno affirme qu'il est nécessaire de faire un effort pour la conservation de ce potentiel de création sur le territoire. Elle a déjà beaucoup travaillé sur ce dossier, mais ne peut pas inventer des espaces. Toutefois, elle ne défendra pas une proposition d'achat pour un bâtiment destiné à reloger les artistes et artisans.

Les représentants d'Artamis semblent légitimés par toutes les personnes du lieu. La magistrate pense qu'elle reviendra devant la commission si un espace est trouvé, et Artamis devra alors se constituer en association afin que les règles de la Ville puissent être respectées.

Une commissaire a entendu dire que des artisans devraient quitter le vélodrome et que des utilisateurs d'Artamis pourraient y être placés. Il est répondu que ce lieu est insalubre, que la Ville le vide depuis longtemps sur demande de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail. La réhabilitation de ce lieu est estimée à 11 millions et de simples travaux d'étanchéité nécessiteraient 5 millions. M^{me} Salerno ne peut pas répondre sur la réutilisation du vélodrome pour les utilisatrices et utilisateurs d'Artamis.

A une commissaire qui demande ensuite si les activités publiques et festives existant à Artamis sont prises en considération, il est répondu par la négative, en mentionnant qu'il est difficile de replacer ces activités. Le Galpon fait exception puisqu'il lui a été proposé d'utiliser la Parfumerie, une solution qui a toutefois été refusée. Mais il n'y a pas d'autres propositions réalistes pour le moment.

La même commissaire demande alors pourquoi ne pas mettre un espace scénique dans une zone industrielle. C'est parce que la législation sur les zones industrielles ne le permet pas. Mais il est toujours possible de déroger en négociant. M^{me} Salerno indique ne pas souhaiter éradiquer les espaces récréatifs. En effet, les ateliers sont des lieux fermés, alors que les espaces récréatifs demeurent des lieux ouverts. Ces endroits sont nécessaires pour une ville. Pour ce qui est des lieux publics appartenant à la Ville, certaines personnes espèrent beaucoup des Halles de l'Ile, mais le cahier des charges est très lourd et nécessite une brigade. L'île Rousseau également va être ouverte au concours prochainement, mais le concept diffère passablement de ce qui se fait à Artamis.

Un commissaire comprend donc qu'Artamis va être éclaté en plusieurs lieux. Il pense qu'il devrait être possible de trouver des lieux pérennes ainsi que des sites momentanés. Il évoque à cet égard l'idée de conteneurs ou les bâtiments de certaines écoles qui ont été construits après la guerre et qui devaient être momentanés, comme Sismondi. Puis il y a également le futur Artamis, la Praille et un lieu encore indéterminé dans une commune, qui restent des pistes de réflexion. Il se demande également si tous les studios des Halles de l'Ile sont occupés.

On lui répond que le problème du momentané, à Genève, est qu'il dure. Et les conteneurs sont très chers. Il est certain qu'Artamis, sous sa forme actuelle, vit ses dernières heures. Par ailleurs, il est rappelé qu'il existe un *master plan* pour le périmètre des Ports-Francis. Certains acteurs culturels n'aiment pas l'idée d'être cantonnés dans une zone culturelle. Le forum du RAAC était un événement intéressant mais, malgré l'enthousiasme de chacun-e, il faut savoir qu'une commune comme Plan-les-Ouates, qui est très riche, n'a qu'un budget de 10 000 francs pour la culture. M^{me} Salerno précise que seule la Ville de Genève peut donner une subvention intéressante. Elle espère qu'un projet intercommunal puisse naître un jour.

Une commissaire explique que, à Zurich, des immeubles allaient être rasés et que, durant la période pendant laquelle ces bâtiments étaient désertés par les locataires, des artistes pouvaient profiter des espaces en ayant un véritable projet culturel en lien avec le réaménagement. Cette expérience a été menée avec des associations et des fondations.

M^{me} Salerno lui répond que la Ville de Genève ne rase jamais de bâtiments et préfère rénover. Elle mentionne qu'il arrive que les locataires soient sorti-e-s, mais cette pratique se fait par étage, afin de limiter le relogement.

Petit retour sur Mottattom: une convention régit cet espace jusqu'en décembre 2008. Il est nécessaire de savoir si le plan localisé de quartier existant est maintenu ou s'il faut en forger un nouveau. Quoi qu'il en soit, la démarche nécessitera beaucoup de temps avant qu'il ne se passe quelque chose. Mottattom est une belle expérience et la salle de répétition sert tout le bassin lémanique.

Séance du 15 avril 2008

Audition de M. Alfredo Scilacci, de la Direction générale cantonale de l'aménagement du territoire, remplaçant ici M^{me} Vasiljevic Menoud, actuellement absente, avec qui il travaille sur ce dossier

L'Etat et la Ville travaillent sur Artamis depuis 2005. Un plan localisé de quartier était en force, mais la pollution a stoppé la démarche. Une structure ad hoc a été créée, chapeautée par un comité de pilotage composé de M. Pagani, de M. Muller et de M. Cramer. Si deux magistrats cantonaux sont présents, c'est en raison de la réorganisation des départements du Canton. Un coordinateur mandaté gère l'aspect de la décontamination et le groupe de reconstruction du site. Il précise que le groupe de pilotage de reconstruction est composé de M^{me} Charollais et de M. Doesegger pour la Ville, ainsi que de M^{me} Vasiljevic Menoud et de lui-même pour le Canton. M. Cramer a demandé qu'Artamis devienne un lieu pilote en matière d'écoquartier. La réflexion s'est poursuivie dans ce sens et l'idée à présent est de lancer un nouveau concours d'urbanisme et d'architecture à deux tours, le but étant d'obtenir un résultat pouvant être livré au maître de l'ouvrage. 250 logements ont été estimés et il faut un espace pour un demi-groupe scolaire. L'excavation entraînée par la dépollution sera utilisée pour des dépôts de matériel et pour un parking, qui a fait l'objet de nombreuses discussions. Il y aura finalement 330 places de parc. Le remplacement des places qui seront supprimées pour l'arrivée du TCOB, plus, maintenant, des places habitant-e-s, avec un ratio de 0,5 place par logement. C'est l'Office cantonal de la mobilité qui a donné cette règle.

Il est apparu qu'il serait légitime de construire un tel parking sous un écoquartier. Il est en outre important de considérer ce quartier dans son ensemble. Ce parking permettra de supprimer les voitures se trouvant actuellement sur l'espace public.

Des activités sont également envisagées, notamment pour les utilisatrices et utilisateurs actuel-le-s. La question des quantités devra encore être discutée. Le collectif «Pour que pousse Coquelicot» est un interlocuteur pour lui et M. Doesegger. En effet, cette association a demandé au comité de pilotage d'être associée à la conception de l'écoquartier. Mais il n'est pas possible d'être expert et concurrent en même temps. La Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du Canton de Genève (CIA) et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social seront parties prenantes; la coopérative n'a pas encore été choisie. Le lancement du concours est à bout touchant, il débutera en septembre. La notion d'écoquartier est discutée avec les futur-e-s utilisatrices et utilisateurs afin de répondre au mieux aux nécessités. M. Scilacci espère que cette situation de travail conjoint entre la Ville et le Canton continuera après le concours, vu que la concrétisation de ce projet demandera encore du temps. C'est le Départe-

ment des constructions et des technologies de l'information qui s'occupera des baux.

Le programme prévoit de conserver le bâtiment du géologue cantonal et celui de l'Office de l'Etat. Celui de l'Office cantonal de la mobilité pourrait être maintenu, tout comme un petit bâtiment proche du cimetière des Rois (Database).

Un écoquartier sur un site pollué n'est pas tant paradoxal. Ce concept fonctionnera, il faut faire confiance aux spécialistes. L'écoquartier de Fribourg-en-Brigau a, lui, bien été construit sur un site militaire. L'idée est de travailler sur les trois volets du développement durable, donc également l'économique et le social. Les occupant-e-s actuel-le-s se battent pour un projet de qualité.

Les œuvres d'art des Ports-Francis seront déplacés dans les sous-sols d'un site anciennement pollué, c'est vrai, mais la pollution diffère selon les endroits. C'est surtout l'étanchéité qui pose un problème.

Répondant à une commissaire, M. Scilacci dit penser que ce n'est pas à la Ville ou à l'Etat d'inventer des lieux pour des espaces alternatifs, mais que c'est la discussion qui permettra de résoudre ce problème.

Discussion et votes

Une commissaire des Verts annonce que son groupe a plusieurs amendements. Les Verts regrettent la disparition des scènes et buvettes, qui ne sont pas basées sur la rentabilité, et estiment qu'il est important d'avoir des lieux alternatifs en ville. Disposer des lieux autogérés en sous-sol serait une option judicieuse. Elle propose donc les amendements suivants pour la deuxième invite: ajout de «et pour des lieux ouverts au public» et de remplacer «durant le temps des travaux» par «dès le début des travaux», car toutes ces personnes ne seront pas relogées après travaux. Cela donne: «de trouver le plus rapidement possible une solution satisfaisante pour ces artisan-e-s, artistes, et pour des lieux ouverts au public, dès le début des travaux». Elle propose également d'ajouter à la fin de la troisième invite: «ainsi que les lieux ouverts au public, avec scène et buvette ou exposition».

De plus, une invite supplémentaire est proposée: «d'étudier la possibilité d'affecter une partie des sous-sols à des activités culturelles autogérées, lieux qui seraient ouverts au public».

Le groupe d'A gauche toute! est d'accord avec toutes les invites à l'exception du terme «centre-ville». A Zurich, par exemple, il n'est pas envisageable de créer des lieux alternatifs au centre-ville. Pourquoi Genève ferait exception? Par ailleurs, la commissaire qui s'exprime déclare que les buvettes sont des lieux commerciaux et que ce n'est pas à la Ville de fournir des buvettes. Elle pro-

pose ensuite d'ajouter, dans la deuxième invite: «dans un temps raisonnable une solution satisfaisante». Elle propose également d'ajouter au dernier amendement des Verts: «dans la mesure où ces activités ne nuisent pas aux locataires», faute de quoi son groupe ne votera pas cette invite. Concernant la buvette, un commissaire des Verts lui répond qu'une buvette n'est pas forcément gérée dans le but de faire de l'argent et qu'il est possible de fixer l'absence de but lucratif dans un contrat de prestation, comme cela se fait notamment avec l'Usine. Mais la préopinante d'A gauche toute! trouve qu'il ne s'agirait donc pas d'un lieu autogéré.

Les socialistes adopteront les amendements des Verts, à l'exception de celui concernant les sous-sols. Le groupe l'acceptera finalement, sous la condition de l'acceptation du sous-amendement d'A gauche toute!

Puis une nouvelle invite est proposée: «d'étudier l'affectation des locaux libérés par la Ville de Genève aux Ports-Francis à des activités artistiques, musicales par exemple».

Le groupe libéral relève la qualité des représentants d'Artamis qui se sont exprimés devant la commission. Toutefois, ce groupe refusera cette motion, puisque l'ensemble des magistrats ont expliqué les efforts qu'ils et elle déployaient pour trouver des solutions et que la collaboration entre la Ville et le Canton est efficace sur ce dossier. Il est par ailleurs important de favoriser la culture émergente, mais ce parti refuse de constituer un pré carré selon les vœux de certain-e-s.

Le Parti radical partage cet avis.

Un commissaire libéral ajoute encore que cette motion démontre un manque de confiance envers l'administration. De plus, il dit que les activités qui sont proposées en sous-sol constituent un danger.

L'Union démocratique du centre remarque également que les représentants d'Artamis sont sérieux et conscients de la situation. Pour eux aussi, l'administration a bien analysé les besoins, cette motion est dès lors inutile.

Pour les membres du Parti démocrate-chrétien, la priorité est le logement. Il est par ailleurs à craindre que le concept d'écoquartier soit un fourre-tout. Il est nécessaire de laisser un peu de liberté aux architectes.

Les Verts rappellent que cette motion vise simplement le relogement des utilisatrices et utilisateurs actuel-le-s d'Artamis.

- Vote de la première invite
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

- Vote des deux amendements des Verts portant sur la deuxième invite
Ajouter une partie et en modifier une autre: «de trouver le plus rapidement possible une solution satisfaisante pour ces artisan-e-s, artistes, et pour des lieux ouverts au public, dès le début des travaux».
Refusé par 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 6 oui (3 S, 3 Ve) et 2 abstentions (AGT).
- Vote de l'amendement d'A gauche toute! portant sur la deuxième invite
Ajouter «dans un temps raisonnable une solution satisfaisante».
Refusé par 10 non (3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 2 oui (AGT) et 3 abstentions (S).
- Vote de la deuxième invite non amendée
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).
- Vote de l'amendement des Verts portant sur la troisième invite
Ajouter «ainsi que les lieux ouverts au public, avec scène et buvette ou exposition».
Refusé par 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 6 oui (3 S, 3 Ve) et 2 abstentions (AGT).
- Vote de la troisième invite non amendée
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).
- Vote de la quatrième invite
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).
- Vote de la cinquième invite
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).
- Vote de la sixième invite
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).
- Vote de la proposition de nouvelle invite des Verts
«d'étudier la possibilité d'affecter une partie des sous-sols à des activités culturelles autogérées, lieux qui seraient ouverts au public».
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).
- Vote de l'amendement d'A gauche toute! portant sur la nouvelle invite
Ajouter «dans la mesure où ces activités ne nuisent pas aux locataires».
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

- Vote de la proposition de nouvelle invite des socialistes
«d'étudier l'affectation des locaux libérés par la Ville de Genève aux Ports-Francs à des activités artistiques, musicales par exemple».
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).
- Vote de la motion amendée
Acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, en concertation avec l'Etat de Genève:

- de recenser toutes les personnes qui travaillent sur ce site et d'établir au plus vite un rapport de nécessité en ateliers, surfaces et besoins;
- de trouver le plus rapidement possible une solution satisfaisante pour ces artisan-e-s et artistes durant le temps des travaux;
- d'imaginer la possibilité d'un achat de bâtiment industriel pour y reloger tout ou partie de ces artisan-e-s et artistes;
- d'établir, en concertation avec le collectif «Pour que pousse Coquelicot», notamment, un nouveau projet qui tienne compte également des besoins en ateliers et des projets artistiques, en plus du logement social;
- de créer ainsi de véritables espaces alternatifs;
- de veiller tout particulièrement à ce que le site d'Artamis devienne un éco-quartier qui respecte le principe de la gestion participative;
- d'étudier la possibilité d'affecter une partie des sous-sols à des activités culturelles autogérées, lieux qui seraient ouverts au public, dans la mesure où ces activités ne nuisent pas aux locataires;
- d'étudier l'affectation des locaux libérés par la Ville de Genève aux Ports-Francs à des activités artistiques, musicales par exemple.